

Bernard PINOTEAU - Latinismes - janvier 2007

Latinismes - Bernard PINOTEAU - Janvier 2007

Christian Chauvin

Encore un petit problème de forme, sans arrêt posé lors des rédactions, pour lequel les avis divergent et sur lequel je n'ai pas trouvé de principe fiable et simple à suivre, à défaut de règle. Comment doit-on intégrer les mots et expressions latines dans un texte en français (ou en anglais, d'ailleurs!), ou quel est l'usage courant pour vous? Par exemple, le pluriel de taxon doit-il être transcrit taxons ou taxa? Et preferendum (comme a priori) doit-il prendre des accents, et, si non, se "plurialiser" en preferenda? Dans le cas où la forme latine est conservée, doit-on appliquer la règle de l'écriture en italique des termes latins?

Merci de vos avis, qui aideront (j'espère...) à dégager une position claire. Cordialement.

Christian Grosclaude

L'usage courant est de franciser les noms latins en les accentuant au besoin (des maximums , des référendums, mais il est admis de dire des maxima) taxon étant déjà un nom français, son pluriel est obligatoirement taxons, toutefois le nom latin taxum étant utilisable on pourrait alors l'écrire taxa au pluriel ; a priori est une expression latine que l'on n'a pas à franciser : il faut donc l'écrire a priori et non pas ,ce qui est hélas fréquent, à priori.

Michel Chauvet

C'est la bouteille à l'encre...

Pour "à priori", écrit ainsi par le TLFI, ce n'est pas du latin classique. Voici le commentaire du TLFI : "Lat. scolast. composé de la prép. /a/ (voir /à/) et de /priori, /de /prior/ « qui est premier, avant »; la forme attendue serait /a priore/; /priori/ peut s'expliquer par le fait qu'à basse époque (surtout en lat. mérovingien) les graphies /i/ pour e et /u/ pour o sont assez fréquentes (/cf./ V. VÄÄNÄNEN, /Introduction au lat. vulg. /Paris 1963, § 54)."

L'usage est inconstant. On écrit ainsi un arboretum, sans accent. Mais quand on le peut, il vaut mieux mettre des accents là où on les attend.

Je préfère quant à moi utiliser les pluriels français (un taxon, des taxons ; un locus, des locus...), car on se mélange vite les pédales par incompétence linguistique. Mais l'influence de l'anglais nous fait trouver plus chic d'écrire des taxa, des loci.

En tout cas, même si on utilise taxon en latin botanique, c'est un mot forgé récemment, qui n'existait ni en latin classique ni en grec. Je laisse les puristes s'étriper pendant cette fin de semaine. A lundi.

Marie-Elisabeth Boutroue

Ce qui suit est de la provocation :

Si on écrivait tout en latin qui est une véritable langue de communication, riche et nuancée plutôt

que de chercher à utiliser mal une mauvaise mixture faite de mauvais anglais et de mauvais latin, ça irait beaucoup mieux. Et puis, normalement un mot-citation en langue étrangère, il faut lui adjoindre des guillemets. Je suis contre les accents sur les mots latins : ça les défigure. Surtout que dans le même temps, quand on cite un mot grec, on a tendance à lui retirer ses accents et son esprit. Et perdre l'esprit....

Fin de la provocation.

Pour info, la réforme orthographique de 1990 n'a pas toujours réussi son examen de passage dans l'usage...

Jacques Melot

- [J. M.] Ah, parce qu'en dehors du français et de l'anglais, il n'y pas d'idiome humain, peut-être ?!
- [J. M.] Le mot taxon est un mot français, son pluriel est taxons, sans alternative possible.
- [J. M.] À chaque fois qu'on le peut, employer un mot français. Si l'on se voit dans l'obligation d'utiliser un mot étranger, par exemple latin, ce mot doit être mis en italiques. Une fois francisé (cf. le dictionnaire pour voir s'il l'est), il se met en caractères droits et son pluriel se fait selon l'usage, soit, ordinairement, en s (il y a quelques exceptions fixées). Pendant que j'y pense, le pluriel de maximum et minimum est maximums et minimums, non maxima et minima qui sont des réfections pseudosavantes journalistiques (apparues à la météo télévisée).
- [J. M.] Ces choses obéissent à des règles et ne sont pas à la discrétion des utilisateurs.

Bernard Pinoteau

Taxon n'est sans doute pas le meilleur exemple. C'est un mot qui vient du grec "taxis" : arrangement, ordre etc... et qui serait latinisé. Le dictionnaire Robert écrit même: "taxon" ou "taxum" et ajoute sans hésitation que l'on trouve les formes suivantes: des "taxons", des "taxums" et des "taxa"...

Un point semble faire l'unanimité: le latin, s'écrit sans accent et la locution latine doit être en italique et entre guillemets s'il s'agit d'une citation d'auteur.

Est-il utile ou souhaitable de franciser des mots latins, on peut se le demander. Cependant si c'est l'option retenue, les accents attendus sont indispensables.

Bonne soirée, j'attends la suite avec intérêt.

Jacques Melot

[J. M.] Ce n'est surtout pas à recommander! En anglais, la règle d'usage qui consiste à utiliser le pluriel dans la langue d'emprunt est impraticable avec cohérence et considérée par bien des collègues anglophones comme un boulet. N'allons pas sauter à pied joint dans la bêtise en empruntant précisément les points les plus faibles de l'anglais (la même remarque vaut pour la syllepse du genre - la plus grande faiblesse grammaticale de la langue anglaise! -, l'usage des parenthèses à l'intérieur d'un mot, etc.): tout se passe comme si un petit démon intervenait et nous faisait emprunter systématiquement tout ce qu'il y a de plus mauvais, tant il est vrai que les défauts de ce qu'on adule se présentent souvent sous des atours de nouveautés séduisantes.

« Qui veut faire l'Ange, fait la Bête. »

Il faut bien comprendre que les mots peuvent être empruntés à n'importe quelle langue et l'on ne peut raisonnablement pas attendre des gens qu'ils aient une compétence linguistique touchant à elles toutes pour former un pluriel ou pour le reconnaître en tant que tel. Les pluriels comme scénarii (au lieu de scénarios) sont à éliminer du vocabulaire des gens qui n'utilisent pas leur langue en prenant bien soin de s'agréger à un groupe social regardé par eux comme prestigieux. À malin, malin et demi et il ne serait pas bien difficile de les mettre dans une situation impossible : regardons comment ils mettront le mot français ombudsman au pluriel en appliquant leurs propres principes (je me demande bien combien ici, dans Tela-botanica, connaissent le pluriel « étranger » de ombudsman, d'ailleurs). Même chose, typiquement, avec le nom des monnaies : nous les attendons au tournant.

J. M.] À vrai dire la francisation est tout à fait admise, y compris par l'Académie. Cela donne : à priori. Je préfère continuer à utiliser la forme latine, car la francisation proposée à l'heure actuelle, avec cette terminaison en i, pourrait être regardée un peu bancale. On pourrait peut-être envisager de franciser en « à prioré », mais cette forme ne connaît aucun usage. Comme dit, je m'en tiens à a priori, a posteriori, a fortiori.

Marcel Roche

C'est bien vrai que le mot taxon doit son origine au taxis grec, mais ce n'est pas un mot grec (ni classique ni moderne), pas plus que taxum est un mot latin. En grec, on désigne par taxos l'if, comme en latin (taxus), et ceci dès l'antiquité; dès lors on se demande pourquoi on appliquerait à taxum (terme moderne artificiellement formé sur taxis) les règles de formation du pluriel neutre du latin (taxa?).

Marie-Elisabeth Boutroue fait référence à une réforme de l'orthographe de 1990. Je pense qu'elle

évoque le compte-rendu des travaux du Conseil supérieur de la langue française sur une question qui lui avait été posée par le premier ministre de l'époque, rapport intitulé "Les rectifications de l'orthographe" qui a été publié dans le Journal officiel du 6 décembre 1990 dans les "Documents administratifs". Le plus intéressant, à mon avis est la présentation du rapport écrite par Maurice Druon, Secrétaire perpétuel de l'Académie française et Président du groupe de travail. Il y est indiqué clairement que le rapport n'a qu'une valeur de proposition et qu'en tout état de cause, quelles que soient les dispositions envisagées par la suite, les règles actuelles de l'orthographe pourraient continuer à être appliquées en tout impunité. Le rapport lui-même et très court (11 pages) et se contente de donner des idées générales et quelques exemple. Autrement dit, l'ensemble n'a rien d'un raz de marée et je ne pense pas qu'il ait donné lieu à quelque décision ultérieure. Les règles du pluriel concernant les mots latins employés dans un texte français, à l'exclusion bien entendu des citations, avaient été définies bien avant par l'Académie (je pense dans les années 60, mais je n'ai pas de références): elles devaient être les mêmes que pour les mots français, donc maximums, minimums, optimums etc. Il en était de même pour les féminins: maximale, minimale etc.. Cette recommendation a été plus ou moins bien suivie mais elle reste tout à fait en vigueur. En dehors de ça, aucune recommendation officielle concernant les mots en italique, les guillemets etc; ou alors qu'on me donne les références. Pour les accents dans les mots latins, employés en français sans autre modification d'orthographe, ou d'origine latine, le rapport donne des indications, mais assorties de tant d'exceptions qu'on ne peut guère en tirer une règle générale; l'usage a tranché pour des mots comme critérium, duodénum, spéculum...mais le flou subsiste pour deleatur, exeat, senior etc. En un mot, on fait un peu comme on veut, alors profitez-en. Juste un mot pour les esprits et les accents en grec. L'attique de périclès les ignorait (comme nous); ils sont apparus de façon anarchique vers l'an -100 et on été codifiés à l'époque byzantine.

Marcel Roche

Juste un mot pour les esprits et les accents en grec. L'attique de périclès les ignorait (comme nous); ils sont apparus de façon anarchique vers l'an -100 et on été codifiés à l'époque byzantine.

Marie-Elisabeth Boutroue

C'est vrai, mais du moins sont-ils attestés et codifiés historiquement. Alors que les accents sur le latin ne peuvent au mieux passer que pour des coquetteries humanistiques. En fait, il y en a quelques uns dans les impressions de la Renaissance, mais c'est une tout autre histoire. Je continue à penser qu'il faut nous rendre le latin sans accents et le grec avec.

Bernard Pinoteau

Bonsoir, c'est peut-être ce que vous faites mais il ne serait pas souhaitable d'écrire ce que l'on veut, ni d'encourager ce que l'on pourrait considérer comme de la négligence ou du laisser aller, voire un manque de respect de la langue ou de l'usage. Les règles existent, elles dérivent de l'usage mais aussi du bon sens ainsi que d'un minimum de courtoisie pour nos lecteurs éventuels. Les contributions et remarques sur les questions posées vont d'ailleurs dans ce sens.

Pour résumer: une locution latine s'écrit sans accent, nous sommes tous d'accord. Il n'en est pas de même si le mot ou la locution a été francisée par l'usage.

Concernant l'utilisation des guillemets et de l'italique, il faut les utiliser et les règles existent. Deux références sur ce sujet:

En bibliographie, selon la norme ISO 690-2, adaptée en France à travers la norme AFNOR NF Z 44-005-2, les guillemets sont employés pour les titres d'articles. Par extension, dans des références, on placera entre guillemets des parties, sections, sous-sections, etc., d'œuvres, lesquelles sont en italique. On peut ainsi différencier « Les Fleurs du Mal », section du recueil de poèmes Les Fleurs du Mal de Charles Baudelaire. D'une même manière, le titre d'une fable des Fables de Jean de La Fontaine prend les guillemets, comme tout poème extrait d'un texte plus large. La typographie des guillemets, tentative de synthèse Jean Méron, En question : la grammaire typographique, « Les guillemets », juin 1999 (fichier PDF)

Du bon usage de l'italique

Désolé, le copier/coller, n'a pas pris en compte l'italique dans les exemples ci-dessous. Amusez-vous à les rétablir... j'ai commencé. Outre son utilisation pour mettre en évidence un ou des mots du texte, l'italique est imposé par l'usage dans un certain nombre de cas, dont voici une petite liste. On compose en italique :

un titre d'ouvrage (1), de revue (2), de magazine (3) ; les didascalies (4) ; les citations ou mots en langue étrangère - non francisés - dans un texte français, y compris la plupart des citations latines (a fortiori, a priori, idem, etc.) (2) Mario Alinei , fondateur et directeur de la revue Quaderni di Semantica, a été, jusqu'en 1998, président de l'Atlas Linguarum Europae. (3) En una entrevista a El Mercurio de Chile, Stavans nos habla de dos descubrimientos nerudianos, etapas distintas, en su adolescencia y madurez. (4) PRINCE HENRY Do thou stand for my father, and examine me upon the particulars of my life. FALSTAFF Shall I? content. He sits down. This chair shall be my state, this dagger my sceptre, and this cushion my crown.

- 5. Pour la lecture, l'écriture
- confer, reportez-vous à, voyez : cf. Ne s'écrit pas en italique.
- ci-dessous, plus bas : infra

- ci-dessus, plus haut : supra (ces deux expressions latines doivent rester en italique, il ne s'agit pas de réelles abréviations)
- et cetera, et les autres choses, et ce qui suit : etc. (on évitera d'écrire « etcœtera » qui n'est pas latin, ou et cætera qui est vieilli ; on ne fera pas suivre l'abréviation de points de suspension)
- ibidem, au même endroit : ibid.
- idem, le même : id.
- − loco citato, à l'endroit déjà cité : loc. cit.
- nota bene, notez bien, prenez bonne note : N. B.
- opere citato, ouvrage déjà cité : op. cit.
- post-scriptum, après écriture : P.-S.
- sequiturque, ce qui suit, afin de citer les pages suivantes : sq. (éviter sqq. pour plusieurs pages)
- suivante : suiv.

Les abréviations suivantes doivent être évitées :

- Exempli gratia, par exemple : e. g. Il convient de la remplacer par « par exemple, par ex. ».
- Id est, ce qui est ceci : i. e. On utilise : « c'est-à-dire, c.-à- d. ».
- Versus, contre : vs.

En italique

Les titres d'ouvrages. Qu'il s'agisse de titres de livres, de revues, de journaux, de films, de pièces de théâtre, d'œuvres d'art, musicales. Rappelons-nous que tous les éléments qui font partie intégrante du titre sont en italique (articles, points d'interrogation ou d'exclamation, etc. : Aimezvous Brahms ?). Il importe de déterminer, ouvrages de référence à l'appui, si l'article en fait partie ou non (comparez Le malade imaginaire de Molière et les Fables de La Fontaine). Les locutions en langues étrangères, principalement d'origine latine. Elles sont en nombre relativement restreint et bien connues : ad hoc, ibidem. Remarquons que certaines d'entre elles (a priori par exemple) peuvent être considérées ou bien comme étrangères ou bien comme intégrées au français (à priori s'écrit alors en romain, prend l'accent grave et éventuellement une marque de pluriel). Les emprunts récents aux langues contemporaines, que leur emploi soit répandu ou non : perestroïka, one man show, best-seller, dolce vita. L'on pourra toujours tenir pour acquis que les expressions ou mots les plus courants sont maintenant intégrés au français et les utiliser en romain. Les notes de musique : un do dièse. Les lettres d'ordre : a); b); c) (mais non la parenthèse fermante). Les indications au lecteur. On veut marquer le passage à la métalangue par un changement de caractères (Voir page 125). Même le texte d'une préface, d'un avis au lecteur en entier peut entrer dans cette catégorie. Les exemples d'un dictionnaire ou d'une grammaire, voire d'un texte courant (encore une fois il s'agit d'un passage à la métalangue, c'est-à-dire à un autre plan du langage). Les titres de lois. L'usage hésite; nous recommandons quant à nous de les mettre en italique (Loi sur l'assurance médicaments, Charte de la langue française, Charte des droits et libertés de la personne). Les devises et, selon certains ouvrages de références, les proverbes et les maximes (la devise du Québec est : Je me souviens alors que celle du Canada est : A mari usque ad mare).

Michel Chauvet

C'est un peu court et inexact de dire que taxon vient du grec ancien taxis. En fait, taxon vient de taxonomie (inventé par de Candolle), avec un suffixe -on qui, s'il s'explique par la fréquence des mots grecs se terminant en -on, est devenu productif dans les langues modernes pour forger divers néologismes dans les domaines scientifiques et techniques (codon, boson...). Ces mots sont souvent

créés en anglais, et ensuite adoptés dans les autres langues. Par contre, j'ignore s'il a jamais été utilisé dans le latin des botanistes, qui se limite maintenant à un langage très codifié utilisé uniquement pour les diagnoses. Même alors, on pourrait dire qu'en latin botanique, c'est un emprunt à l'anglais!

Jacques Melot

[J. M.] Sans aucun doute

Michel Chauvet

C'est étrange, je suis en accord total avec ce que dit Jacques Melot, et çà me donne envie de piétiner avec lui dans la flaque d'eau. Oui, il vaut mieux revendiquer le droit à l'incompétence linguistique, car ceux qui arguent de leur compétence sont souvent simplement ignorants de leurs limites. Déjà dans les langues proches, et connues d'une fraction significative de la population, on trouve des aberrations, comme "un paparazzi", "un pomelos", "un Länder"). Mais quand on arrive à l'arabe, c'est le chaos total : "un fedayin", "un Touareg" (au lieu de "un Targui"), "un chouïa" (au lieu de "un chaï"). Et pour d'autres langues, je ne saurais même pas le dire.

On peut donc s'amuser sans fin, si l'on considère que le but du jeu n'est pas d'échanger des idées, mais de terroriser l'autre ou de le renvoyer dans les cordes en le persuadant qu'il écrit mal. On peut bien sûr, sur des questions précises, faire ses propres choix, car on est toujours acteur de sa langue. Mais d'une manière générale, il vaut mieux suivre l'usage, avec tout ce qu'il a de bizarreries.

Marcel Roche

Taxis n'est pas seulement du grec ancien, c'est un mot bien moderne, et avec le même sens que dans l'antiquité. En taxei (prononcez taxi) est une expression qu'on entend couramment quand on se promène dans les rues d'Athènes: c'est l'équivalent du "all right" anglais ou du "OK" américain. Je veux bien que de Candolle ait inventé le terme "taxonomie" (qui entre nous fleure la tautologie) d'où on aurait tiré "taxon", mais cela n'empêche pas qu'à la base il y ait toujours le "taxis" grec; je trouve votre qualificatif "inexact" pour le moins éxagéré.

Michel Chauvet

Quand vous dites que "à la base", il y a taxis, je suis d'accord. Mais cela veut dire que taxis peut être considéré comme l'étymon. Entre l'étymon et les mots modernes, il y a toute une histoire, au cours de laquelle le sens originel de l'étymon peut largement dériver, voire changer radicalement...

L'étymon permet de classer les mots dans les dictionnaires étymologiques et historiques, mais c'est souvent un raccourci hasardeux de dire qu'un mot "vient" de son étymon. C'est ce que j'ai voulu dire par "inexact", que je pensais être une formulation prudente. Désolé qu'elle vous ait heurté.

Si j'ai parlé de grec ancien, c'est justement pour préciser la période à laquelle ce "radical" est entré en latin puis dans les langues européennes. Cela aurait pu être le grec byzantin ou le grec moderne, mais ce dernier n'est pas vraiment une grande sources d'emprunts. Quand à "en taxi", qui veut effectivement dire "d'accord", "tout va bien", je crois qu'il se prononce "endaxi".

Frédéric Mouton

Pour tous les amoureux de la Langue Française : http://atilf.atilf.fr/tlf.htm (tapez : "Entrez dans le TLF")

Christian Chauvin

si le fin mot est donné, alors merci aux intervenants pour leur avis. La discussion était pleine d'enseignements passionnants. Comme je m'y attendais, il n'est cependant pas évident de se faire une conduite en la matière. Preuve est faite qu'il y a (presque) autant d'avis que d'usagers. Toutefois, je distingue deux groupes dans ces "usagers" : d'un côté les puristes, qui n'utilisent chaque mot qu'en connaissance de cause approfondie. Bien que passionnant, cela doit vite devenir une affaire interne aux spécialistes, et doit significativement nuire à la productivité finale... S'il faut maîtriser (ou plutôt maitriser, selon les recommandation de l'Académie de 1990) 4 langues plus le grec ancien et le latin pour rédiger un texte maniant quelques expressions d'usage courant dans le domaine, les choses vont se compliquer sérieusement, et ne vont pas aller dans le sens de la communication des savoirs... Déjà qu'il faut parfois lire les échanges sur Téla avec un dictionnaire à portée de main... Le deuxième groupe, dans lequel je me range, pourrait s'accommoder de raccourcis plus pragmatiques. Si on inclut un mot dans une langue avec un sens bien défini (ou redéfini), traitons-le comme étant "naturalisé", et donnons lui, autant que faire se peut, les droits et devoirs des natifs ou des immigrés déjà intégrés (tiens, ça me fait penser à l'application dans d'autres domaines). Je ne parle pas bien sûr des citations de mots ou expressions étrangères, ni des locutions complètes. Bref, la règle est de faire au mieux pour être compris et pas trop aberrants...

Michel Chauvet

Bon, je vais en rajouter une couche! Le TLF est une œuvre magistrale, ne serait-ce que par le caractère colossal des dépouillements réalisés pendant une vingtaine d'années (?) par toute une équipe. Le CNRS a eu l'intelligence de se résoudre à le mettre en libre accès sur Internet, au lieu de chercher à simplement "faire de l'argent" avec les volumes imprimés, bien trop encombrants et chers et donc très peu disponibles. Cela est à souligner, car il faudra bien qu'un jour, les organismes publics considèrent qu'il est de leur devoir de diffuser de la façon la plus large ces masses de données. Paradoxalement, ce sont les Etats-Unis qui le font le plus!

Cela étant, les lexicographes étant avant tout des littéraires, ils s'intéressent essentiellement à la langue "générale", et les dépouillements portent surtout sur les œuvres littéraires. Les mots techniques et scientifiques restent du domaine des terminologues, ou pis encore, des techniciens de la chose, qui n'ont que rarement une formation linguistique, ou encore des amateurs un peu maniaques, dont la motivation ne supplée pas non plus à la compétence linguistique.

De plus, les linguistes s'intéressent plus aux mots qu'aux choses. Il ya bien eu un courant de la linguistique, surtout allemande, intitulé "Wörter und Sachen", qui associait les deux. Les ethnolinguistes et les dialectologues pratiquent cette double approche, mais les dialectologues sont une espèce en voie de disparition !

Il reste à espérer qu'avec Internet et le travail coopératif, on avancera, mais ce n'est pas facile.

Jacques Melot

[J. M.] Comme toujours, il ne faut pas se crisper sur les mots et il faut parfois se montrer plus explicite pour parvenir à un accord général : on dira donc que « taxon » est un mot anglais fabriqué sur une racine grecque et que ce mot a été ensuite emprunté par le français et bien d'autres langues. Cela ne l'empêche pas d'avoir un sens bien défini. Examiner le mot à la lumière de son origine est

intéressant en soi, bien entendu, mais est sans influence sur son usage.

Frédéric Mouton

« Science sans histoire des sciences n'est que ruine de l'Humanité. » Quoi ? Pourquoi vous me regardez comme ça ? J'ai du noir sur le nez ?

Décidément rien ne vous sied!

Vous savez tant de choses

et ne vous étonnez de rien.

J'admire votre grande culture

pour autant je ne vous envie point !-)

Jacques Melot

[J. M.] C'est tout à fait ça. Il faut s'abstenir de faire de la langue une arme destinée à se distinguer, mais y voir un outil pour se faire comprendre au mieux. Les gens qui n'ont rien à dire mais qui tiennent néanmoins absolument à s'exprimer ont une propension à confondre les deux.

J. M.] Voilà et c'est même, après le mot de la fin, le fin du fin.

"Décidément rien ne vous sied!"

[J. M.] N'exagérons rien. Vous avez certainement bien fait de rappeler l'existence de ce dictionnaire en ligne. J'utilise le T. L. F., qui s'avère surtout utile pour ses exemples et des compléments historiques plus fournis que dans le Petit Robert, où ils sont forcément réduits au minimum. Il me semble aussi y détecter un peu de modernisme.

Auteurs

Synthèse réalisée par : **Bernard PINOTEAU**.

Mise en ligne par: Hélène Ruscassié

Date: janvier 2007

Ont contribué à cette synthèse : Michel Chauvet, Jacques Melot, Bernard Pinoteau, Marie-Elisabeth Boutroue, Marcel Roche, Frédéric Mouton, Christian Chauvin, Christian Grosclaude.

Synthèse réalisée à partir des échanges sur la liste <u>tela-botanicae</u>, forum des botanistes francophones, entre le 5 et le 9 janvier 2007.